La ville d'Ecully

MOBILITÉ

M6 : mise en service de la voie de covoiturage le 21 décembre

Publié le 19 décembre 2020

Entre Limonest et Pierre-Bénite, les autoroutes (A6-A7) sont devenues des boulevards urbains : M6 et M7. À partir du 21 décembre 2020, sur ces boulevards, la voie de gauche sera réservée au covoiturage en semaine.

Sur la M6, la voie de covoiturage a été créée entre l'échangeur de La Garde à Dardilly / Limonest et celui du Valvert à Tassin la Demi-Lun

Qui peut emprunter la voie de covoiturage ?

- les véhicules transportant au moins 2 personnes,
- les véhicules Crit'Air 0,
- les taxis
- les transports en commun

Du lundi au vendredi

- La voie de gauche est réservée au covoiturage les jours de la semaine : du dimanche soir, minuit au vendredi soir, minuit.
- le week-end, elles peuvent être empruntées par tous les autres véhicules.
- une exception : en cas d'accident sur les deux autres voies, le signal lumineux indiquant la voie de covoiturage se désactive, tout le monde peut emprunter la voie de gauche.

Pourquoi des voies de covoiturage ?

- pour réduire le nombre de voitures en circulation,
- abaisser la pollution atmosphérique,
- et réduire le bruit autour de ces voies très empruntées

Quels contrôles ?
Des capteurs sont installés le long des voies réservées pour compter le nombre d'occupants des

véhicules qui l'empruntent. A titre pédagogique, à certains endroits, des panneaux reliés aux capteurs diffuseront aux véhicules non autorisés le message suivant «Rappel voie réservée». En complément de cet affichage pédagogique, la police fera des contrôles réguliers et l'amende sera de 135 euros. A terme, un radar automatique devrait assurer le contrôle couplé à une verbalisation assistée par ordinateur dès que le cadre légal sera donné par le ministère de l'Intérieur.

Et concrètement comment faire pour covoiturer ?

En mode organisé :
- sans formalité particulière, avec vos voisins, vos amis, vos collègues de travail…
- sur l'appli EnCovoit grand lyon : Conducteur ou passager, vous vous géolocalisez, et trouvez en quelque clics un covoitureur également connecté pour un trajet immédiat avec prise en charge du passager à l'endroit où il est localisé.
- sur encovoit-grandlyon.com (ou sur votre site de covoiturage habituel) : vous vous inscrivez en ligne et vous convenez d'un rendez-vous avec votre covoitureur.

En mode spontané :
Sur le principe de l'auto-stop, vous vous placez sur un arrêt Covoit' Minute et à tout moment, une voiture peut s'arrêter pour vous embarquer. Le conducteur, jusqu'alors seul à bord, peut désormais emprunter la voie de covoiturage.

- Des aires de covoiturages et 10 arrêts Covoit' Minute (près des arrêts de bus et des entrées / sorties M6 et M7) ont été aménagés pour faciliter la prise et la dépose des passagers. Il y aura aussi, en 2021, un arrêt central à Lyon près de la place Carnot, quai du Docteur Gailleton.

Actualités
Actualités

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter
Personnaliser